

# LANTENAY INFOS

JUIN 2015

## Le mot du Maire



2014 a vu de grands changements pour notre commune. La création de la Communauté de Communes Haut Bugey (CCHB) a entraîné la prise de compétence pour le terrain de football, la source de CHALLEYRIAT, le réservoir d'eau ainsi que les conduites jusqu'à celui-ci, la station d'épuration du TREMBLAY. Vous trouverez ci-dessous les réalisations 2014.

Bonne lecture à tous.

## Site internet



En juillet 2014, la commune a créé un nouveau site internet : [www.lantenay.fr](http://www.lantenay.fr)

Vous y trouverez de nombreuses **informations pratiques** concernant la mairie, la vie de la commune, l'école, la cantine-garderie, les associations, le sentier botanique... ainsi que des **documents** tels que les comptes rendus de conseil municipal, les numéros précédents du Lanténay infos, les études relatives au projet eau/ assainissement... Les habitants qui ne l'ont pas encore visité sont invités à le découvrir et l'utiliser : nous serons attentifs à toutes les **remarques et suggestions** visant à l'améliorer.

Si certains d'entre vous possèdent des **photographies ou des cartes postales anciennes du village**, vous pouvez nous les transmettre pour que nous les mettions en ligne sur le site. Enfin, nous rappelons aux **associations** du village qu'elles peuvent disposer gratuitement d'une page sur ce site. Si vous êtes intéressés, passez en mairie, téléphonez ... ou utilisez le site !

<http://www.lantenay.fr/accueil/nous-ecrire/>

## Projet Eau / Assainissement

La prise de compétence de la gestion des stations d'épuration par la Communauté de Communes du Haut Bugey (CCHB) nous a contraints de **repousser d'un an** le début des travaux. La CCHB a en effet demandé à LANTENAY ce report afin de pouvoir intégrer les projets de la commune à son plan de développement de l'assainissement sur le territoire, sans remettre en cause d'autres travaux prioritaires en cours de réalisation.

Le coût du projet est de 1 644 197,46 euros. Comme annoncé depuis de nombreux mois, il sera financé en partie par une contribution du budget général sans augmentation des impôts locaux, et en partie par une augmentation du prix de l'eau. **Le prix de l'eau a donc été fixé à 2 € le m<sup>3</sup> pour la distribution d'eau potable, et à 2 € le m<sup>3</sup> pour l'assainissement** (\*). Afin de permettre aux habitants d'étaler dans le temps le paiement de cette augmentation, deux facturations seront désormais réalisées : l'une en avril/mai, l'autre en octobre/novembre. Il vous est donc conseillé, plus encore que par le passé, de surveiller votre consommation d'eau, et de prendre des mesures pour l'économiser.

(\*) Le prix de l'assainissement n'est facturé qu'aux habitations raccordées au réseau, à savoir celles du lotissement du TREMBLAY en 2015. Il est à noter que ces montants sont très proches des moyennes départementales.

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

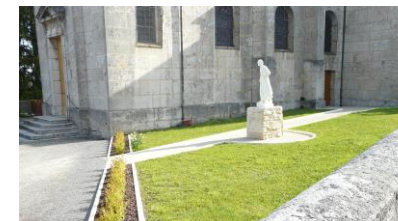
LANTENAY avait lancé en 2013 une procédure d'élaboration d'un PLU.

La loi **ALUR** du 24 mars 2014 impose à la Communauté de Communes du Haut-Bugey (CCHB) la prise de compétence PLU-I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Les effets pour la commune de ce transfert de compétence sont les suivants :

- Les communes n'ont plus compétence pour engager des procédures sur leurs documents d'urbanisme : **la procédure d'élaboration d'un PLU à LANTENAY est donc caduque et s'éteint de fait.**
- Les documents existants restent en vigueur : **LANTENAY reste donc sous le régime du Règlement National de l'Urbanisme jusqu'à l'approbation d'un PLU-I sur l'ensemble du territoire de la CCHB.**
- La CCHB va élaborer un PLU-I, **en concertation avec les communes**. Les procédures vont démarrer et ce PLU-I sera en application au plus tôt en 2019.

## Travaux réalisés en 2014



- **Église** : Une porte latérale et une allée d'accès ont été réalisées, afin de permettre l'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.
- **Place du four** : La fontaine a été rénovée.
- **Lotissement la Combe** : Un aménagement paysager a été réalisé à l'entrée sud du village, par l'employé communal M. Hervé BRUNET.

## Travaux prévus en 2015

- **Pont de la voie du tram** : Au début de l'hiver, une partie du pont s'est écroulée, entraînant la nécessité de travaux importants et urgents. Il faut consolider les flancs nord, et reprendre l'enrobé du tablier pour assurer son étanchéité.
- **Eglise** : Les communes de LANTENAY et OUTRIAZ ont prévu de changer le plancher de la nef, et de finaliser l'accès handicapés en réalisant une rampe à l'intérieur de l'église. La peinture des soubassements sera également refaite à neuf.
- **Mairie** : Le garde-corps sécurisant la rampe d'accès à la mairie sera posé.
- **Logement de la Poste / Four du TREMBLAY** : Une fois les travaux du pont réalisés et payés, et si les finances de la commune le permettent alors, la rénovation de la toiture et l'isolation du logement de la Poste seront entrepris. Le changement de la toiture du four du TREMBLAY fait également partie des travaux envisagés par la commune. Les volets du logement de la Poste viennent par ailleurs d'être fabriqués et posés par l'employé communal.



## Affouage

La commune va proposer des lots d'affouage à l'automne 2015. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie avant le 17 juillet 2015. Les informations nécessaires seront publiées sur le site internet [www.lantenay.fr](http://www.lantenay.fr), rubrique « infos pratiques ». La date des coupes sera communiquée ultérieurement.

## Agence Postale Communale



La convention qui lie la Poste à la commune concernant l'Agence Postale arrive à échéance fin juin 2015. Le Conseil Municipal devait décider de son éventuelle reconduction, pour 9 ans. La fréquentation moyenne de l'agence est de 4 clients par jour, et son coût pour la commune varie entre 1700 et 2000 € par an. Enfin, il est techniquement impossible de réaliser un accès du bâtiment aux handicapés, pourtant obligatoire. En période de restrictions budgétaires dues à la baisse des dotations de l'État, compte tenu de sa faible fréquentation, et malgré l'attachement d'une partie de la population au service rendu par l'Agence, le Conseil Municipal a décidé de ne pas reconduire la convention. **L'agence postale fermera donc définitivement à la fin du mois de juin de cette année.** C'est une page de l'histoire de LANTENAY qui se tourne, mais la commune a décidé de consacrer ses capacités de financement à d'autres services (garderie, cantine) plus adaptés à son époque et bénéficiant au plus grand nombre. La Poste s'est par ailleurs engagée à maintenir sa présence sur la Combe du Val, par exemple sous la forme d'un relais Poste. Enfin, de nombreux services (vente de timbres, retraits d'argent) peuvent être assurés par le facteur, à la demande des usagers.

## Éclairage Public

Afin de réaliser des économies d'énergie, LANTENAY va procéder à **l'extinction de l'éclairage public entre 23h00 et 5h00**, comme cela se pratique dans un nombre de plus en plus important de villes et villages : dans l'Ain, des communes aussi différentes que BELLIGNAT ou LOMPNIÉU ont par exemple déjà adopté cette mesure. À LANTENAY, elle entraînera une baisse significative de la facture (environ 1300 € par an, soit une diminution de plus de 40 %). Elle permettra en outre de financer **l'extension du réseau d'éclairage public**, qui est une demande de nombreux habitants qui en sont privés : malgré l'augmentation du nombre de points lumineux, la diminution de la facture d'éclairage public restera en effet sensible (de l'ordre de 1000 € par an). En raison de coût et de l'urgence de certains travaux qui doivent être réalisés cette année, l'implantation de nouveaux points lumineux n'a pas pu être inscrite au budget 2015 : elle est prévue pour 2016, dans la limite des possibilités financières de la commune.

Cette extinction de l'éclairage génère parfois des craintes chez certains habitants des agglomérations où elle est mise en œuvre, concernant notamment la sécurité. Pourtant, dans chacune de ces communes, **aucune hausse de délinquance n'a été observée**. Les statistiques de la gendarmerie indiquent en effet que **80 % des cambriolages a lieu en journée, au moment où les habitants sont absents**. Quant à ceux perpétrés de nuit, la présence d'éclairage dans la rue ne les décourage en rien. Il est enfin à noter que dans les endroits où l'éclairage nocturne a été supprimé le long des routes, le nombre d'accidents a fortement diminué : l'absence d'éclairage incite en effet les conducteurs à plus de prudence.

Nous ne doutons pas que Lantenay, comme de nombreuses communes avant elle, saura se passer de l'éclairage de ses rues aux moments où pratiquement personne n'y circule. Et, qui sait, peut-être certains redécouvriront ils à cette occasion la beauté du ciel étoilé, débarrassé de la pollution lumineuse ?

## Agenda

- **Marché aux fleurs du sou des écoles** : Le samedi 16 mai de 9h à 12h, sous le hangar d'OUTRIAZ
- **Tennis** : Le samedi 23 mai à partir de 10h, tournoi amical organisé par le TCCV suivi d'un barbecue, pour bien débiter la saison. Pour plus d'informations (inscription, règlement, contacts ...), voir le site internet : <http://www.lantenay.fr/sports-et-loisirs/tennis-club-de-la-combe-du-val/>
- **Vide-grenier** : Le 7 juin, organisé par l'association Béguelins, béguelines.
- **Fête des écoles** : Le 27 juin, place du hangar de LANTENAY, organisée par le Sou des Écoles.
- **Repas communal** : Le 14 juillet.
- **Vogue** : Les 1<sup>er</sup> et 2 août, place du hangar de LANTENAY.
- **Galettes du foot** : Le 12 septembre, organisé par l'ESMCV.

Vous trouverez sur le site internet de la mairie :

- Le calendrier des associations de la Combe du Val  
<http://www.lantenay.fr/vie-associative/>
- Un agenda des manifestations organisées dans le Haut-Bugey :  
<http://www.lantenay.fr/sports-et-loisirs/sortir-dans-le-haut-bugey/>